

ENTRETIEN DU NIVELLEMENT GÉNÉRAL DE LA FRANCE (NGF)

Une mission de service public

De nombreux travaux d'aménagement du territoire nécessitent une connaissance fine du relief, notamment ceux relatifs à l'écoulement des eaux (adduction et distribution, protection de zones inondables, entretien et développement de la voirie).

Pour répondre à ce besoin, l'IGN entretient sur le territoire national un réseau de plus de 350 000 repères de nivellement dont l'altitude est connue avec une précision millimétrique.

Qu'est-ce qu'un repère de nivellement ?

Les repères de nivellement sont de plusieurs types. Le plus fréquent est un médaillon métallique d'une dizaine de centimètres de diamètre. Ils sont généralement scellés dans les murs de bâtiments publics ou sur des ouvrages d'art.

Chaque repère est décrit par une fiche signalétique indiquant notamment son altitude précise. Les utilisateurs peuvent consulter librement sur geodesie.ign.fr et geoportail.gouv.fr les informations techniques des repères proches de leurs chantiers et les localiser sur le terrain.

La méthode des triplets

L'entretien du réseau de nivellement par les triplets est une méthode qui intègre la localisation par satellite. Un « triplet » est un groupe d'au moins trois repères de nivellement, généralement implantés dans les agglomérations. Pour l'utilisateur du NGF, ce regroupement des repères de nivellement facilite un contrôle peu coûteux de la stabilité du repère auquel il rattache son chantier.

Régulièrement mis à jour, les triplets constituent le meilleur moyen d'utiliser le NGF. A terme, plus de 13 000 triplets équiperont le territoire métropolitain afin que tout point habité du territoire se trouve à seulement quelques kilomètres d'un triplet.



La mise en œuvre technique de la méthode d'entretien par les triplets est détaillée pour les professionnels sur le site geodesie.ign.fr





EN PRATIQUE

Les agents de l'IGN passent dans votre commune

Les mesures de terrain d'un triplet durent environ trois heures : une équipe de techniciens de l'IGN installe une antenne GNSS dans un endroit dégagé, densifie éventuellement le réseau en scellant de nouveaux repères et effectue des mesures de nivellement à l'aide d'un niveau électronique et de règles graduées verticales appelées mires.

Toutes les communes sont averties de ces travaux par arrêté préfectoral et celles qui abritent des triplets sont avisées quelques semaines avant le passage des techniciens de l'IGN par courrier électronique.

Lors de leur intervention, ils remettent divers documents :

- la présente **plaquette** « entretien du nivellement général de la France » ;
- une **affiche de présentation** des repères de nivellement et des textes de lois qui les protègent ;
- une **lettre d'information** sur l'utilité des repères de nivellement et la nécessité des travaux.

Environ 5 jours après l'intervention, les mairies des communes abritant un triplet reçoivent un courrier leur précisant l'emplacement des repères de nivellement du triplet et leur demandant de bien vouloir signaler à l'IGN toute intervention susceptible de compromettre leur existence.

Merci de contacter l'IGN sgn@ign.fr si vous constatez :

- que l'information transmise sur un repère de nivellement comporte une erreur ;
- que l'environnement du repère a changé ;
- que les travaux que vous entreprenez peuvent compromettre le positionnement ou l'existence de repères de nivellement.



Les informations sur les repères de nivellement et sur les points géodésiques, autres repères aux coordonnées planimétriques très précises (latitude et longitude) sont consultables sur : geodesie.ign.fr/fiches/



LIENS UTILES

ign.fr
geodesie.ign.fr
geoportail.gouv.fr



NOUS CONTACTER

Institut national de l'information géographique et forestière
Service de géodésie et nivellement
 73 avenue de Paris
 94165 Saint-Mandé Cedex

Information sur la géodésie et le nivellement :

+33 1 43 98 80 63

Information sur l'entretien des réseaux :

+33 1 43 98 83 34